

24

LETTRES SANS ADRESSE

(SUR L'ABOLITION DU SERVAGE EN RUSSIE)

PAR

N. TCHERNYCHEWSKY

Traduit du Russe

50 CENTIMES

LIÉGE

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DE J. BOSSY

RUE DU VERTBOIS, 50

1874

LETTRES SANS ADRESSE

(SUR L'ABOLITION DU SERVAGE EN RUSSIE)

PAR

N. TCHERNYCHEWSKY

TRADUIT DU RUSSE

30 CENTIMES

LIÉGE

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DE J. BOSSY

RUE DU VERTBOIS, 50

1874

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR.

Cette série de lettres fut écrite en langue russe en 1862 par M. Tchernychewsky ; mais elle ne fut jamais imprimée en Russie et il n'y a que quelques jours qu'elle a paru, pour la première fois, dans la revue russe *En avant !* imprimée à Zurich.

Le sujet de ces lettres est l'*abolition du servage en Russie*, *ses causes*, *son procédé et son effet* ; ce sujet, comme vous le voyez, est très-intéressant, non-seulement pour les Russes, mais pour tout homme qui s'occupe de l'émancipation du prolétariat, de l'affranchissement des travailleurs. Comme il n'y a rien de meilleur sur ce sujet dans toute la littérature russe, nous croyons bien faire en publiant la traduction française de ces lettres.

M. Tchernychewsky est connu en Russie tout autant que Proudhon en France ; et si on le connaissait en Europe cent fois moins qu'en Russie, nous n'aurions pas besoin de donner ici des explications et d'écrire cet avant-propos. Mais, en présence de l'ignorance presque complète où l'on est des écrits et même du nom de cet auteur, et en présence des idées fausses que quelques écrivains français ont propagées sur son compte, nous sommes forcés de donner sur le grand publiciste russe quelques renseignements qui soient plus vrais que ceux des susdits écrivains.

M. Tchernychewsky est le plus éminent des écrivains russes passés et présents. L'amour pour le peuple, la profondeur d'esprit, la clarté du style, tout cela se trouve réuni chez lui au plus haut degré. Il écrivait beaucoup et, entr'autres ouvrages qu'il a publiés pendant la courte période de son activité (1855-1863), le plus remarquable consiste dans les observations qu'il a ajoutées à sa traduction du Traité de John Stuart Mill sur l'Eco-

nomie politique. Ces observations ne sont pas de simples remarques sur l'écrit de Mill, c'est trop modeste : c'est la critique, la plus profonde que nous connaissions, de l'école d'Adam Smith. Là, il a traité *toutes* les questions de l'économie politique au point de vue du bien-être social, du bien-être du travailleur, et non de celui des seigneurs et des patrons comme le font ordinairement les économistes. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable dans ces observations, ce sont les études relatives à la théorie de Malthus ; il y démontre de la façon la plus claire, la plus évidente, que Malthus aurait dû, s'il avait été logique ou plutôt s'il avait mieux connu l'arithmétique, tirer, de ses deux progressions, des conclusions tout-à-fait contraires à celles qu'il a obtenues.

Malgré la clarté de ses idées et de son style, il a beaucoup d'adversaires qui sont du même avis que lui, et bon nombre de disciples qui sont d'un avis contraire au sien. Ces messieurs l'ont considéré comme un autoritaire, c'est-à-dire comme

un homme qui ne croit pas que l'ordre social sera changé de fond en comble et qui pense qu'il y aura toujours, à perpétuité, des gouvernements et, par conséquent, des lois, de la police pour les maintenir, etc.; cette fausse opinion a même passé dans les livres français comme par exemple dans le Mémoire de la Fédération jurassienne (Sonvillier, 1873, page 169). M. Tchernychewsky n'a jamais eu ce préjugé. Il s'explique, à ce propos, d'une manière suffisamment claire pour que tout homme de bon sens puisse le comprendre. Dans son article intitulé : *L'activité économique et la législation*, voici ce qu'il dit : « Alors la production des valeurs se passera, certainement, aussi bien de *toutes lois*, qu'à présent se passent d'elles la promenade, le manger, le jeu aux cartes et autres manières de passer le temps agréablement. Chaque besoin naissant sera satisfait à satiété, et il restera toujours, après la consommation, un surplus de satisfaction ; alors certainement, personne ne se disputera et ne se querellera

pour ces moyens et leur distribution s'opérera en général *sans aucune loi particulière*, comme à présent a lieu, sans lois particulières, la jouissance des eaux de l'Océan: vogue qui veut, il y aura de la place pour tout le monde. L'espoir de la réalisation d'un temps pareil, est un simple calcul arithmétique. Ce temps viendra : le calcul est ici tout aussi vrai que dans la progression

1. 2. 4. 8. 16

il y aura, enfin, des membres qui seront plus élevés que des millions ou qu'un autre nombre donné. Sommes-nous près ou loin de ce membre de la progression? Sommes-nous éloignés ou proches de ce temps? C'est une autre question. Nous croyons que nous en sommes encore très-éloignés, non peut-être distant de mille ans, mais probablement distant de plus de cent ans ou de plus de cent-cinquante. »

De ce que M. Tchernychewsky a traité plus souvent les questions urgentes, et, entre autres, la question de la possibilité pour l'Etat de concourir au bien-être du

peuple, et de ce qu'il n'a parlé que très-peu de son idéal sur l'avenir, on ne peut nullement conclure qu'il soit partisan du « gouvernement populaire. » On doit prendre ici tout en considération : la censure farouche, les réformes du Tzar qui avaient l'air libérales, l'ignorance du peuple russe et l'absence de capacité politique dans ce peuple, du moins à l'époque où écrivait M. Tchernychewsky.

Les qualités susnommées de M. Tchernychewsky constituaient beaucoup plus qu'il ne fallait pour être considéré comme un homme excessivement dangereux par le gouvernement asiatique de toutes les Russies, et il est effectivement considéré comme tel. Or, que peut-il résulter de pareille opinion d'un gouvernement asiatique quelconque ? Voici ce qu'il en résulta dans le cas de M. Tchernychewsky:

Par la bouche de ses sénateurs, le Tzar, — après avoir énuméré plusieurs crimes d'une nature fort douteuse, douteuse même pour les sénateurs , et en ajoutant à ces crimes le caractère dan-

gereux des articles de M. Tchernychewsky, qui ont tous passé par la censure, — a prononcé, le 20 mai 1864, un arrêt qui condamne M. Tchernychewsky *à 14 ans de travaux forcés dans les mines et à être déporté ensuite en Sibérie à perpétuité.*

De sa propre bouche, le Tzar cassa cet arrêt en remplaçant 14 ans de travaux forcés par 7 ans.

On a probablement cru que 7 ans étaient suffisants pour un homme d'une complexion aussi faible que M. Tchernychewsky, qu'il ne les supporterait pas, qu'en un mot, il serait mort avant l'expiration de ces 7 années. Mais... il ne meurt pas. Que faire ? L'empoisonner, on ne l'ose. Si on ne manquait pas d'audace, on l'aurait empoisonné ou même pendu depuis longtemps, sans jouer la comédie de faire justice et de faire grâce ; mais, comme l'audace fait défaut, voici ce qu'on fait. (Nous tirons ce qui suit de la correspondance d'Yrkoutsk, imprimée dans la revue *En avant !*)

On l'installe dans une maisonnette ou, pour mieux dire, dans une petite prison près d'une ville nommée Wiluysk (Sibérie orientale), où il se trouve dans une solitude complète ; de sorte qu'il doit regretter, à présent, le temps des travaux forcés où il avait une société. Quant au climat de Wiluysk, il est considéré par le gouvernement comme *malsain pour les gendarmes*, et pour cette raison on les change tous les douze mois.

Voilà les nouvelles les plus récentes sur l'état actuel de l'auteur des *Lettres sans adresse*...



LETTRES SANS ADRESSE

I

St-Pétersbourg, le 17 février.

Monsieur,

Vous êtes mécontent de nous ; soit, comme il vous plaira ; personne n'est maître de ses sentiments ; de plus, nous ne recherchons pas vos approbations. Notre but est tout autre, il est probablement le vôtre aussi : être utile au peuple russe. Donc, ce n'est pas de nous que vous devez et ce n'est pas de vous que nous devons attendre de la reconnaissance véritable pour nos travaux à nous et pour vos travaux à vous. Il existe pour eux un juge en dehors de votre cercle très-peu nombreux, et même hors de notre cercle, qui,

quoique plus nombreux que le vôtre, ne forme cependant qu'une partie insignifiante des dizaines de millions d'hommes au bonheur desquels nous et vous voudrions concourir. Si ce juge pouvait prononcer, en connaissance de cause, un jugement sur nos travaux et sur les vôtres, toutes les explications entre nous et vous seraient superflues.

Malheureusement, cela n'est pas. Vous, il vous connaît de nom ; mais étant absolument étranger au cercle de vos notions et à tout ce qui vous entoure, il ignore complètement et vos idées et les causes qui dirigent vos actions. Quant à nous, il ne nous connaît pas même de nom. Convenez, Monsieur, qu'un tel ordre de choses est vicieux. Travailler pour des hommes qui ne comprennent pas ceux qui travaillent pour eux, cela est très-incommode pour les travailleurs et désavantageux pour le succès du travail. Il semble d'abord qu'une chose sera utile, et puis on voit qu'elle reste inexécutée faute d'écho dans ceux pour qui elle est entreprise. Vous l'avez éprouvé à chacune de vos bonnes affaires. Nous l'avons éprouvé aussi. Cela attriste d'abord et finit par fâcher. On devient soupçonneux et irritable. On n'a pas le courage d'expliquer son échec par

la cause véritable : le manque de communauté d'idées entre soi et les hommes pour qui on travaille. Il serait très-difficile de reconnaître cette cause, parce que cela ôterait tout espoir de succès à la ligne de conduite que l'on suit. On ne veut pas reconnaître cette cause véritable et l'on tâche de trouver, pour expliquer son insuccès, de menues raisons dans des circonstances accidentelles et peu importantes.

Ainsi, vous rejetez sur nous la faute de vos échecs ; quelques-uns des nôtres vous reprochent leurs échecs à eux. Quelle bonne chose si ces quelques-uns des nôtres ou vous, aviez raison en expliquant de la sorte leurs échecs et les vôtres. Le problème se résoudrait alors très-facilement par l'écartement de l'obstacle extérieur qui s'oppose au succès de l'affaire. Mais, ce qui est triste, c'est qu'aucune de vos actions contre nous ou de nos actions contre vous, ne peut conduire à rien d'utile. Le peuple reste apathique ; quels résultats peuvent donc donner vos soins ou nos soucis de ses profits, quand bien même nous ou vous serions restés seuls sur le théâtre de l'action ?

Vous dites au peuple : Tu dois marcher comme cela ; nous lui disons : Tu dois marcher comme ceci. Mais, dans le peuple,

presque tout le monde dort, et ceux, peu nombreux, qui se sont éveillés, répondent: Depuis longtemps déjà on entend des appels au peuple pour qu'il vive ainsi ou autrement, et il a maintes fois essayé d'écouter ces appels, mais il n'en a jamais retiré aucun avantage. On appela le peuple pour délivrer Moscou des Polonais ; le peuple alla, délivra, et fut laissé dans une position pire qu'elle ne fut jamais et qu'elle n'aurait pu être sous les Polonais. Après, on lui a dit : Délivre la Petite Russie ; le peuple délivra, mais ni sa situation, ni celle de la Petite Russie ne fut améliorée. On lui a dit : Conquiers-toi des relations du côté de l'Europe ; il a vaincu les Suédois et n'a conquis avec les ports baltiques que la conscription et la confirmation du servage. Puis, suivant toujours ces appels réitérés, il vainquit maintes fois les Turcs, prit la Lithuanie, détruisit la Pologne, et, de tout cela, il n'a tiré aucun profit. On l'a mis en mouvement contre Napoléon, il a conquis pour l'Etat russe la primauté en Europe, et toujours il fut laissé dans son ancienne position. Il retira le même profit de tous les appels ultérieurs. Pourquoi donc se laisserait-il entraîner maintenant par de nouveaux appels, quels qu'ils soient ? Il n'en attend pas d'autre avantage que des anciens.

A qui la faute si cette méfiance du peuple existe ? Est-ce à vous ou à nous, hommes modernes ? La disposition actuelle des pensées du peuple s'est établie par la longue marche des événements, antérieurs à vous et à nous. Tâchons de comprendre cela.

La vérité est également amère pour vous tout autant que pour nous. Le peuple ne croit pas que des soins de qui que ce soit, il puisse résulter quelque chose de réellement utile pour lui. Nous tous qui nous séparons du peuple sous quelque dénomination que ce soit, — soit sous le nom de pouvoir, soit sous le nom de telle ou telle autre classe privilégiée ; nous tous qui sommes sensés avoir des intérêts particuliers quelconques, distincts de l'objet du désir populaire, — intérêts de la puissance diplomatique ou guerrière, intérêts de l'arrangement des affaires intérieures, intérêts de notre fortune personnelle, intérêts de la science, — tous nous sentons vaguement quel doit être le dénouement de cette disposition des pensées du peuple. Lorsque les hommes aboutissent à cette idée-ci : « je ne puis attendre d'autrui quelque chose d'utile pour mes affaires, » ils feront alors, infailliblement et bientôt, cette déduction ; « qu'il est né-

cessaire qu'ils prennent dans leurs propres mains la direction de leurs affaires. » Ce dénouement attendu fait trembler tout individu et toute couche sociale qui sont distincts du peuple. Ce n'est pas vous seul, nous aussi nous voudrions éviter ce dénouement ; on croit, parmi nous aussi, que nos intérêts en souffriraient, même celui de nos intérêts que nous aimons à montrer comme l'objet unique de nos désirs, parce qu'il est complètement pur et désintéressé, c'est-à-dire l'intérêt de la science. Nous croyons que le peuple est ignorant, plein de préjugés grossiers et de haine aveugle contre tous ceux qui ont abandonné ses coutumes sauvages ; il ne fait aucune distinction entre les hommes qui portent l'habit allemand (*), il agirait avec eux tous de la même manière : il ne ferait quartier ni à notre science, ni à notre poésie, ni à nos beaux-arts ; il se mettrait à détruire toute notre civilisation.

Pour cette raison, nous sommes aussi contre la tentative, attendue du peuple, de se délivrer de toute tutelle et de prendre en ses propres mains l'arrangement de

---

(*) C'est-à-dire l'habit européen.
NOTE DU TRADUCTEUR.

ses affaires. La peur pour nos personnes et pour nos intérêts nous aveugle à un tel point, que nous ne voulons même pas rechercher quelle est la marche des événements qui serait la plus honorable pour le peuple lui-même; et nous sommes prêts, pour écarter le dénouement qui nous fait peur, à oublier tout, — et notre amour pour la liberté, et notre amour pour le peuple.

Sous l'influence de ce sentiment, je m'adresse à vous, Monsieur, avec l'exposition de mes pensées, sur les moyens par lesquels on peut écarter le dénouement, également dangereux pour vous et pour nous.

En agissant de la sorte, je comprends ce que je fais. Je trahis le peuple.

Je trahis, puisqu'en me guidant par les craintes personnelles au sujet de ce qui est plus précieux pour moi que pour le peuple, c'est-à-dire au sujet de la civilisation, je ne me demande plus s'il est utile de laisser à vos efforts ou aux nôtres le soin de débrouiller la situation de la nation russe, ou si le peuple n'aurait pas plus à gagner, au contraire, à s'occuper sans nous des affaires nationales, qu'à continuer à être l'objet de nos soins? En ce cas, pour mon avantage, j'étouffe en

moi la conviction qu'il est plus profitable pour les hommes de faire leurs affaires eux-mêmes que de les abandonner aux soins d'autrui. Oui, je trahis ma conviction et mon peuple. C'est bas ; mais nous avons été forcés de commettre tant de bassesses déjà, qu'une nouvelle bassesse n'est plus rien pour nous.

Mais je pressens qu'elle sera tout-à-fait inutile ; que ce but piteux, pour lequel je trahis le peuple, ne sera pas atteint. Personne n'est en état de changer la marche des événements ; les uns le voudraient, mais n'en ont pas les moyens ; les autres en ont les moyens, mais ne peuvent en avoir la volonté.

Pourquoi donc deviens-je traître au peuple, lorsque je sais moi-même que je ne puis venir en aide ni à vous ni à moi ? Ne vaudrait-il pas mieux continuer à garder le silence? Oui, il vaudrait mieux ; mais la méprisable habitude d'écrivain, de compter sur la force de la parole, me déconcerte. Je ne suis pas en état de me tenir au point de vue de l'homme prudent, d'où je vois très-clairement que toutes les explications sont inutiles ; à peine me placé-je à ce point de vue, que notre pensée ordinaire d'écrivain : « Ah ! si l'on pouvait expliquer la chose, tout

serait arrangé ! » me bouleverse l'esprit. C'est pour cette raison que j'ai gardé le silence pendant plus de deux ans, vu qu'il m'était impossible de battre l'air par mes paroles ; et, comme vous le voyez, je renouvelle ce vain travail dès qu'il m'a paru possible de le renouveler.

Pourquoi cela m'a-t-il paru possible ? Sur quelque revue, sur quelque journal que je jette un coup d'œil, partout je trouve des signes de cette possibilité, comme si la nécessité de nos explications se sentait. Il est très-probable que ces signes sont illusoires. Mais la passion de chercher à obtenir de bons résultats par des explications, est si forte chez les écrivains, que je me laisse entraîner par elle.

Cet entraînement n'est pas pardonnable après tant d'expériences ; mais je me force d'en voiler à mes yeux la piteuse plaisanterie, en me disant et redisant qu'il existe véritablement des faits tels, Monsieur, que vous pourriez réellement en vouloir l'explication. Voici quelques-uns de ces faits : les paysans qui appartenaient aux seigneurs, n'acceptent pas les chartes réglementaires (*) ; la continuation ordon-

(*) Actes de partage des terres entre les seigneurs et leurs ex-serfs. Note du Traducteur.

née du travail obligatoire s'est montrée impossible ; les libres consentements prescrits entre les propriétaires fonciers et les paysans obligés à terme, vivant sur les terres des propriétaires, se sont manifestés comme impossibles ; les propriétaires, mis dans une situation sans issue par ce caractère inexécutable de la solution supposée, murmurent et présentent des demandes dont ils n'avaient pas eu l'audace de parler il n'y a pas plus d'un an ; il s'est montré dans l'Etat une pénurie générale d'argent, le cours baisse, ce qui est égal à la hausse de la valeur de la monnaie métallique en comparaison du papier-monnaie, ou, en d'autres termes, à la baisse de la valeur du rouble en papier. Ces faits appartenant à la vie intérieure du peuple russe, suffisent déjà seuls, et je n'ai pas besoin de toucher, ni à beaucoup d'autres faits importants de cette vie, ni à d'autres phénomènes — non moins réels — qui appartiennent aux rapports du peuple russe avec la vie des autres peuples, formant actuellement avec lui une unité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la sincérité des sentiments qui me poussent à cette explication, etc.



Le 18 février.

Comme source des difficultés de la vie intérieure du peuple russe, difficultés que j'ai mentionnées à la fin de ma première lettre, est admise par bon nombre de personnes — non-seulement dans votre cercle, Monsieur, mais aussi dans le nôtre — la question dite *question paysanne.* Je n'ai pas besoin de vous démontrer, Monsieur, que vous n'aviez pas tort en fixant d'abord votre attention sur cette question. Mais, j'ose tirer de certaines de vos paroles la conclusion qu'il ne sera pas superflu de vous révéler pourquoi cette question a acquis une telle importance à vos yeux. Il arrive souvent que l'homme ne remarque pas le rapport des incitations extérieures avec ses propres actions ; or, en présence de cette ignorance, il peut aussi se tromper sur le caractère de ses actions : il peut considérer comme né de sa volonté tel fait de sa vie qui est produit par des circonstances extérieures et indépendantes de lui.

La nécessité d'aborder la question paysanne fut imposée à la Russie par la marche de notre dernière guerre. Le bruit courait dans le peuple, que l'empereur des Français demandait l'abolition du servage et n'avait consenti à signer la paix qu'à la condition d'insérer dans le traité l'article secret décrétant la liberté des serfs. Je ne sais, Monsieur, si vous avez eu connaissance de cette rumeur, que tout notre peuple tenait pour la vérité ; mais si elle est arrivée jusqu'à vous, vous avez su certainement mieux que moi la complète fausseté d'une opinion si étrange. Mais c'est en vain qu'on l'attribuerait à l'ignorance et à la crédulité de la plèbe ; celles-ci ont fait simplement que le pressentiment instinctif de la liaison inévitable des événements s'est moulé dans une forme grossière, dont l'absurdité est évidente non-seulement pour vous, Monsieur, mais pour quiconque a la moindre idée des relations internationales. Mais le pressentiment qui se révélait sous un aspect si ridicule pour nous, était juste : il disait au peuple que la guerre de Crimée avait provoqué la nécessité absolue de l'affranchissement des serfs. La liaison de ces deux faits est celle-ci : les échecs subis pendant la guerre ont montré à toutes les couches de

la société, que l'ordre de choses dans lequel on avait vécu avant la guerre était hors de service.

Je n'ai pas besoin d'énumérer les forces immenses qui devaient, apparemment, garantir le triomphe des armes russes ; vous savez, mieux que moi, les moyens énormes que la Russie avait alors à sa disposition. Nos armées étaient innombrables ; leur courage, incontestable. En présence de la confiance qu'on avait en notre système monétaire, en nos institutions de crédit — confiance inébranlable et insouciante, j'ose le dire, jusqu'à l'aveuglement ; en présence de notre manière de décréter les impôts, il paraissait qu'on ne pouvait manquer de moyens pécuniaires. Donc, la société russe n'a point outrepassé la limite du possible, lorsqu'au début de la guerre elle s'attendait à la prise de Constantinople et à la destruction de l'Empire turc. Lorsque la guerre prit une marche tout-à-fait autre, on ne pouvait attribuer ce désenchantement qu'à un défaut dans le mécanisme qui dirigeait nos forces. On reconnut la nécessité de modifier une organisation insuffisante. Comme trait le plus visible de cette organisation, apparaissait le servage. Certes, il n'était qu'une application spéciale des principes

sur lesquels l'ordre ancien tout entier était basé ; mais la majeure partie de notre société ne comprenait pas encore, à cette époque, la liaison intime de ce fait spécial avec les principes généraux. Les principes généraux de l'ordre ancien furent, par conséquent, laissés en repos, et toute la force réformatrice de la société se porta contre la plus sensible de leurs applications.

Il faut vous faire remarquer, Monsieur, que cette tendance de l'opinion publique manquait énormément de logique et de justesse. Le servage comprenait, certainement, la possibilité de bon nombre d'abus, et vous savez très-bien les cas de cruauté, d'avidité ou de violence cynique qui provenaient du servage. Mais tout en admettant que ces cas furent nombreux, on doit convenir, avec les ex-avocats du servage, que toutes ces violations criantes de la loi furent des exceptions à la règle générale, et que la grande majorité des seigneurs ne furent point des hommes méchants et n'outrepassèrent pas les droits qui leur étaient donnés par la loi ou par la coutume établie sous l'influence de la loi. Le servage légal fut lourd pour les serfs et nuisible à l'Etat ; mais il était conforme à l'ordre tout entier de notre

organisation ; c'est pourquoi celui-ci, cet ordre même, ne fut pas en état de l'abolir. Cependant la société pensait abolir le servage par la force de l'ordre ancien.

Cette erreur, erreur très-visible aujourd'hui pour tout le monde, fait voir que la cause qui a forcé la société à faire un essai d'abolition du servage, ne fut pas assez puissante pour éveiller dans la société des idées tout-à-fait exactes sur les bases de sa vie antérieure.

Et, en effet, Monsieur, vous savez mieux que moi que la guerre de Crimée, avec tous ses échecs et avec toute sa lourdeur, n'a pas porté à la Russie un coup par trop grave. L'ennemi a à peine touché nos frontières sur deux extrémités, éloignées des habitants primitifs de la Russie ; on peut même dire que son attouchement ne fut sensible qu'à une extrémité, celle de la Mer Noire, car le mouillage de la flotte des alliés près de St-Pétersbourg, le bombardement de Svéaborg et de petites descentes sur la côte de la Finlande, ne purent être considérés comme des attaques sérieuses, et nous fournirent plus de motifs à raillerie qu'à inquiétudes réelles. Mais qu'est-ce que la Crimée , Taganrog et Kertch pour les habitants de la Grande Russie ? Ce sont des colonies lointaines

auxquelles le Russe primitif n'a jamais beaucoup songé. De plus, grâce à la nature de la localité, grâce à l'ignorance de cette localité, en partie, peut-être même conformément à un calcul de l'empereur des Français, l'ennemi, même dans cette extrémité, ne pénétrait pas plus loin qu'à quelques verstes des côtes. Les victoires ellesmêmes qu'il a remportées sur nous ne furent pas la destruction définitive de nos forces guerrières, organisées par l'ordre ancien. Nos armées battaient en retraite, mais ne prenaient pas la fuite. Elles furent affaiblies, mais non anéanties ; elles ne cessaient de conserver la fermeté et la puissance qui inspiraient l'estime à l'ennemi. Chez nous aussi, l'estime pour l'ordre ancien n'avait pu disparaître : elle était ébranlée, mais non tombée.

Tel fut le degré de profondeur de l'impression qui nous a tourné vers le soin des réformes. Il fut peu profond, superficiel. Les Anglo-Français (comme nous nommions les alliés) ont fait un petit trou dans notre vêtement, et nous avons cru d'abord qu'il n'y avait qu'à le raccommoder ; mais en commençant le ravaudage, nous avons remarqué de plus en plus la vétusté de l'étoffe partout où il nous est arrivé de toucher à notre vêtement ; et voilà que

nous voyons maintenant, Monsieur, toute la société commencer à reconnaître la nécessité de s'habiller à neuf de pied en cap; la société ne veut plus ravauder. En termes plus simples, notre société, en vaquant à l'abolition du servage, a abordé une affaire très-sérieuse. Elle l'aborde avec une imprévoyance légère et insouciante, en croyant qu'on peut se défaire de ce problème par des modifications des anciens traités intérieurs tout aussi insignifiantes que les modifications des anciens traités diplomatiques, modifications qui suffirent pour la conclusion de la paix de Paris. Mais l'affaire intérieure a pris une tout autre tournure que l'affaire extérieure. Notre société y a commencé, contre son gré, à apprendre à être sérieuse. Il lui a fallu penser beaucoup, et vous voyez maintenant, Monsieur, quelles grandes proportions prend l'œuvre de la transcréation, à laquelle on a mis d'abord des limites si étroites.

C'est tout bonnement étrange, Monsieur, comme le chuchottement instinctif et presqu'absurde paraît parfois vrai, le chuchottement des hommes qui, à haute voix, disent tout-à-fait autre chose. Vous pouvez vous rappeler maintenant qu'au moment où la question paysanne fut mise

à l'ordre du jour, il s'éleva un bruit confus prédisant ce même mouvement des noblesses qui se manifeste à présent (*).

Le bruit de ce mouvement, bruit né dès le commencement même que la question paysanne fut posée, semblait vide de sens et ridicule pour les hommes qui jugeaient des événements futurs, non d'après le caractère des relations sociales auxquelles cette question touchait, mais d'après les anciennes actions des noblesses sous le régime des relations anciennes. Ils voyaient que la noblesse fut toujours timide dans ses rapports avec le pouvoir existant, que dans ses complaisances pour le pouvoir elle ne faisait que chercher des profits pour elle-même, et que, par conséquent, elle ne montrerait pas d'énergie non plus dans les questions qui surgiraient de l'a-

---

(*) M. Tchernychewsky parle ici des pétitions que diverses noblesses ont présentées au Tzar. Ces noblesses sont celles des gouvernements de Twer, de Smolensk et de Vladimir. La noblesse du gouvernement de St-Pétersbourg a aussi voulu présenter une pétition dans le même sens que les précédentes, mais elle a eu peur d'être emprisonnée comme l'ont été ses hardies consœurs. Elles demandaient, dans leurs pétitions, la convocation d'une assemblée nationale afin d'améliorer la solution adoptée pour la question paysanne, solution qu'elles considéraient comme insupportable pour elles autant que pour les paysans.

bolition du servage. Ils voyaient que la noblesse tient beaucoup à ses priviléges et, par conséquent, ils ne s'attendaient pas à ce qu'elle vînt réclamer des droits de citoyens. Presque tous les hommes éclairés la considéraient comme impuissante pour l'activité civique. Mais ils ont oublié de tenir compte de la force logique des événements, qui donnent de la hardiesse aux peureux, de l'esprit politique aux hommes qui n'ont jamais songé qu'à leurs petits calculs personnels. J'ose penser, d'après quelques-unes de vos paroles. que vous aussi, Monsieur, avez partagé cette erreur. On ne peut aucunement vous en faire un reproche, parce qu'avec vous se trompaient tous nos hommes de progrès. Mais il n'en est pas moins vrai que l'erreur est démasquée maintenant par des faits, et, instruit par l'expérience, tout le monde à présent peut s'apercevoir qu'il fallait, dès le début même, s'attendre à l'accomplissement du bruit qui lui apparaissait comme un bavardage absurde des servagistes irrités.

En effet, quelle était la situation au début de la mise à l'ordre du jour de la question paysanne ? Il existait dans cette affaire quatre éléments principaux : le pouvoir, qui avait jusqu'alors le caractère

bureaucratique ; les hommes éclairés de toutes les classes, qui tenaient pour nécessaire l'abolition du servage ; les propriétaires, qui voulaient ajourner cette question par crainte pour leurs intérêts pécuniaires ; et enfin les serfs, sur qui le droit de servage pesait. A l'écart de ces quatre éléments se tenait toute la moitié restante de la population, — les paysans de l'Etat, les petits bourgeois, les marchands, le clergé et un grand nombre de fonctionnaires sans domaine, qui ne tiraient pas grand profit de l'ordre bureaucratique. De ces dernières classes, et même des rangs des propriétaires, se séparèrent quelques hommes, les plus éclairés, et ils formèrent un parti unique, que nous avons nommé ci-dessus « parti des hommes éclairés » et qu'on a commencé, dans ces dernières années, à appeler chez nous « parti libéral. » Mais, ici, nous ne parlons pas des individus qui se sont élevés plus ou moins au-dessus des notions de leur classe, et qui s'occupent plus ou moins des affaires sociales ; nous parlons ici de cette masse de toutes les classes (à l'exception de celles des serfs et des nobles), masse qui ne connaissait que ses intérêts personnels ou ses intérêts de classe. C'est de cette masse que nous disons qu'elle se

tenait à l'écart de la question paysanne, lorsque celle-ci fut mise à l'ordre du jour. N'ayant aucun intérêt à soutenir le servage, elle fut prête, suivant le sentiment naturel de l'homme, à sympathiser avec son abolition ; mais, par suite de son inexpérience dans les affaires sociales, elle ne remarquait pas encore qu'elle serait forcée d'y participer de par ses propres intérêts. A peine cela commence-t-il à se montrer à elle à présent, et, avec votre permission, Monsieur, je traiterai, dans la suite, de l'inévitabilité de la participation de cette masse des classes restantes à la question paysanne, ainsi que de l'influence que cette masse aura sur la marche des événements par son intervention inévitable. Pour le moment, après avoir tenu note de la non-participation primitive des autres éléments sociaux, nous allons nous occuper des relations primitives des quatre éléments qui y ont participé dès le début.

III

Le 25 février.

Pour six jours je fus arraché, par les

occupations menues de mon métier de journaliste, de l'entretien que j'ai entamé avec vous, Monsieur, sur un point qui est cependant bien plus important à mes yeux que toutes mes affaires personnelles ; plus important, non-seulement que mes petites affaires, mais même que mes affaires importantes. Voilà pourtant comment se passe notre vie ; des semaines, des mois entiers on n'a pas le temps, on ne trouve pas un quart-d'heure de loisir pour réfléchir sur le sujet que soi-même on place au-dessus de tout. Je ne mentionne pas seulement ce manque de loisir pour qu'il me serve d'excuse auprès de vous, Monsieur, pour les défauts de mon exposition ; je le considère aussi comme une excuse pour vous, Monsieur, de ce que vous n'avez pas (comme on peut le remarquer d'après plusieurs de vos expressions) examiné avec assez de profondeur l'objet en question. En effet, Monsieur, malgré la différence qui existe entre votre position et la mienne, sous le rapport du manque de loisir il y a peu de différence entre nous ; la vie se passe chez tous les hommes, on peut le dire, de la même manière. Vous avez de très-grands revenus, les miens sont assez médiocres, un autre en a de très-petits ; vous vivez richement, moi comme ci comme çà, un

autre tout-à-fait pauvrement ; vous, on vous aborde partout avec grand respect, moi comme ci comme ça, un autre tout-à-fait avec dédain. Mais tous nous manquons également de loisir. Chez vous, comme chez moi, comme chez tout autre, une masse de temps se perd en vaines conversations, qu'il ne vaut pas la peine de tenir, mais qu'on ne peut éviter ; à des affaires de famille, qui n'ont aucun rapport avec les affaires sociales ; à des discussions qu'on ne peut refuser, bien qu'elles ne servent à rien. L'un hante les théâtres, un autre passe son temps à jouer au whist, un troisième lit des livres frivoles, un quatrième se frotte au grand monde, en un mot, chacun tue le temps à sa manière avec des futilités. Et après ces bagatelles, qui n'ont aucune importance, mais dont on ne peut se dispenser, il ne reste que très-peu de temps pour les occupations sérieuses. Et parmi les occupations sérieuses elles-mêmes, chaque journée a son souci à elle, souci passager, ne conduisant à rien de solide, mais néanmoins souci pressant. Le temps fuit comme le vent, et quand on a besoin de se mettre à une affaire réellement importante, on n'a le loisir ni de la préparer ni de la méditer, on la commence presqu'au hasard, on la

conduit au hasard, et on ne remarque même pas, qu'à cause de cette conduite hasardeuse, on obtient un résultat tout autre que celui que l'on attendait.

Tout en étant prêt à vous accorder le bénéfice de toutes les excuses qui découlent de cette marche ordinaire de notre vie, je vous prie, Monsieur, d'avoir la même indulgence pour les défauts de ma correspondance, défauts provenant de la même cause. Croyez-moi, je fais cas de toute l'importance du devoir dont je me suis chargé en vous éclairant sur la situation de nos affaires, et je ne regrette que trop de ne pouvoir m'entretenir avec vous qu'à bâtons rompus, qu'à la hâte, que négligemment ; mais que faire, cependant, quand ni vous ni moi n'avons le temps qu'exigeraient des occupations essentiellement importantes ?

J'ai terminé ma lettre précédente en vous disant que, vu le caractère et les relations mutuelles des quatre éléments qui, dès le début, ont pris part à la question paysanne, il fallait prévoir la direction ultérieure que cette question a prise. Nous avons vu qu'il y avait là quatre éléments en présence : le pouvoir, les hommes éclairés ou le parti libéral, la noblesse et les serfs. Songeons au rôle de

chacun de ces éléments à l'époque où la question paysanne venait d'être posée.

Le servage fut institué et développé par le pouvoir ; la règle habituelle du pouvoir fut de s'appuyer sur la noblesse, laquelle, chez nous, n'est née ni d'elle-même, ni de la lutte contre le pouvoir, comme cela a eu lieu dans plusieurs autres pays, mais est issue de la protection du pouvoir qui, volontairement, lui donne des priviléges. Pourquoi donc le pouvoir allait-il abolir celui de ses priviléges par lui établi, dont la noblesse faisait le plus de cas ? J'ai déjà donné ma réponse à cela, dans ma seconde lettre. L'échec subi par la politique qui avait soumis le pays à une guerre malheureuse, a donné de la force au parti libéral, qui réclamait l'abolition du servage. C'est ainsi que le pouvoir se chargea de mettre à exécution le programme d'autrui, programme basé sur des principes en désaccord avec le caractère du pouvoir lui-même. De cette discordance entre la nature de l'affaire entreprise et le caractère de l'élément qui se chargeait de l'exécuter, il devait résulter que l'affaire ne fut pas accomplie d'une manière satisfaisante : la source de cette insuffisance inévitable fut l'habitude de diriger les affaires arbitrairement. Le pouvoir ne

remarquait pas qu'il allait exécuter une entreprise non inventée par lui, et il voulait rester maître absolu de son exécution. Or, un tel mode d'exécution de l'affaire étant donné, elle devait être exécutée sous l'influence des deux habitudes fondamentales du pouvoir : la première habitude était le procédé bureaucratique, la seconde était la partialité pour la noblesse.

L'affaire fut entamée avec le désir d'exiger de la noblesse le moins de sacrifices possible. Or, la bureaucratie, de par sa nature même, est essentiellement formaliste. En conséquence, le résultat fut tel, qu'à part une modification très-légère et presque imperceptible dans la nature des relations anciennes, ce furent seulement les formes des relations entre les propriétaires et les serfs qui furent changées. On voulait, par là, donner satisfaction aux propriétaires.

Mais on s'aperçut bientôt que la solution cherchée était inexécutable. On se proposait de conserver l'essence du servage et d'abolir ses formes. Mais sans les formes on ne peut en conserver l'essence. Qu'arriva-t-il donc? Les propriétaires s'aperçurent de l'impossibilité où ils étaient de profiter des avantages qu'on leur avait

laissés ; ces avantages disparaissaient pour eux sans la moindre compensation, par la raison même que le pouvoir ne supposait pas que ces avantages pouvaient effectivement disparaître.

La noblesse voyait, néanmoins, que le pouvoir tâchait de faire tout son possible pour elle. Elle en tira naturellement cette déduction : le pouvoir n'est donc pas en état de faire quelque chose pour conserver la propriété des seigneurs et leur garantir une compensation. Or, de cette déduction on en tira encore plus facilement une autre : les propriétaires doivent donc avoir soin eux-mêmes de la conservation de la partie de propriété qui peut leur rester, et de la réception du paiement pour la partie qu'ils perdent. Or, de cette dernière déduction, ils en arrivèrent inévitablement à une troisième : mais, comme jusqu'à présent, les propriétaires ont été soutenus, non par leurs propres forces, mais par un appui du dehors, il faut, puisque cet ancien appui s'est montré par trop faible, trouver un soutien nouveau. Le choix ne fut pas difficile.

Nous avons vu que, dès le début de la question paysanne, la masse des autres classes sociales auxquelles cette question ne touchait pas directement, y était in-

différente. Mais il fut impossible à cette masse de rester dans son indifférence, lorsqu'elle vit à quoi aboutissait la solution bureaucratique de cette question. Les serfs n'avaient pas cru que la liberté qu'on leur avait promise ne devait consister que dans les changements de formes auxquelles la solution bureaucratique l'a bornée. De là, provinrent partout des chocs entre les serfs et le pouvoir, ce dernier s'efforçant d'appliquer sa solution. De là, provinrent des scènes qu'on ne put voir de sang-froid. La compassion pour les serfs s'empara de la masse des autres classes sociales. Quant aux serfs eux-mêmes, malgré toutes les excitations et malgré toutes les mesures de répression, ils restèrent convaincus qu'il leur fallait attendre un autre, un véritable affranchissement. De cette disposition d'esprit, il doit nécessairement surgir de nouveaux chocs si l'espoir des serfs ne se réalise. Ainsi, le pays a été soumis à des troubles et il craint d'en voir éclater de nouveaux. Or, le temps orageux est toujours lourd pour tout le monde. Dès lors commença à se développer dans la masse des autres classes sociales l'idée de la nécessité de modifier la solution de la question paysanne afin de faire cesser les émeutes. Une fois

que cette circonstance les eut forcées à réfléchir aux affaires sociales, toutes les classes de la société se tournèrent naturellement, de la question spéciale qui leur avait donné cette disposition d'esprit, vers l'ensemble de la situation sociale ; et il va de soi qu'elles n'eurent pas de peine à voir si cette situation est ou n'est pas conforme à leurs intérêts. Elles ont toutes remarqué bientôt qu'il existe, dans l'ordre actuel, des côtés également désavantageux pour toutes les classes de la société et se sont inspirées du désir unanime de modifier ces côtés désavantageux.

Vous savez, Monsieur, quels furent les changements généraux que toutes les classes sociales ont commencé à désirer, changements auxquels la question spéciale du servage n'a pas directement touché. Toutes elles se sentaient accablées par l'administration arbitraire, par l'insuffisance de l'organisation judiciaire, par les formalités et la complexité des lois. La noblesse, comme les autres classes, souffrait de ces défauts. Le moyen de trouver l'appui nécessaire se présenta donc de lui-même à la noblesse : Elle se fit le représentant des aspirations réformistes de toutes les classes sociales.

Voilà où nous en sommes maintenant.

Après ces explications, puis-je espérer, Monsieur, que vous échapperez à deux égarements dont les conséquences seraient affligeantes.

D'abord, vous n'attribuerez pas, Monsieur, les vœux de réforme générale, dont la noblesse devient maintenant l'interprète, à des motifs individuels ou à des intérêts de classe. Ces vœux n'ont rien de commun avec l'irritation d'une certaine partie de la noblesse contre le pouvoir, à cause de l'abolition du servage. La grande majorité de la noblesse s'est déjà complètement réconciliée avec cette abolition, comme avec un fait irrévocable. S'il existe dans la noblesse des désirs particuliers de classe relativement à cette question, des désirs qui n'existent pas en même temps dans les autres classes, ils ne se rapportent qu'au taux du rachat. La discussion sur ce point est possible, et on ne sait pas encore quel est, pour le rachat, le taux qu'approuveront ou permettront les autres classes de la société. Quant aux vœux de la noblesse en dehors de ce point particulier, ils ont un tout autre caractère. En ce qui concerne les idées sur la réforme dans l'ensemble de la législation, dans l'administration publique et dans l'organisation des tribunaux d'après des

principes nouveaux, sur la liberté de la parole, la noblesse ne fait que représenter toutes les autres classes sociales; de plus, elle est devenue leur représentant, non parce que ces vœux de réforme ont plus d'intensité chez elle que chez les autres classes, mais uniquement parce que dans l'ordre actuel elle seule possède une organisation qui lui permet d'exprimer ces vœux. Si les autres classes sociales avaient des organes légaux pour exprimer leurs vœux, elles se prononceraient sur ces sujets dans le même sens que la noblesse; seulement elles le feraient avec plus d'énergie, parce que, bien plus que la noblesse, elles se sentent accablées par les vices généraux de l'organisation actuelle. Si vous interrogiez, Monsieur, les marchands ou le clergé, la petite bourgeoisie ou les paysans, ou même la masse des fonctionnaires (à l'exception de quelques-uns à qui l'ordre actuel est avantageux), vous verriez que chacune de ces classes a absolument les mêmes pensées sur la législation, l'administration et les tribunaux.

Si vous désiriez vous en convaincre, vous écarteriez toute possibilité de tomber dans l'autre égarement grave que j'ai à vous signaler : Vous seriez alors complé-

tement affranchi de l'idée que l'on peut adopter des mesures quelconques contre les aspirations générales qui commencent à se montrer. Si ces aspirations ne se révèlent encore que faiblement, c'est uniquement parce que ce sont les premières. Si vous examiniez de plus près la situation, vous verriez que leur force s'accroît avec une grande rapidité. Il est bien dommage, qu'éloigné des petites gens, vous n'ayez pas le moyen de faire personnellement ces observations. Mais nous, — qui observons de près la vie de toutes les couches sociales, à l'exception de celle de votre entourage, — nous voyons le développement excessivement rapide que prennent les idées dont j'ai l'honneur de m'entretenir avec vous, et nous remarquons que déjà la société n'est plus loin de les émettre avec résolution et unanimité.

C'est par là, Monsieur, que je termine l'esquisse générale de la situation actuelle des classes. Pour bon nombre de personnes cette esquisse serait plus que suffisante ; mais je n'ose aucunement espérer qu'elle paraîtra assez complète à vous, qui n'avez que très-peu examiné la situation au seul point de vue qui puisse l'éclaircir. Pour vous, cette courte esquisse ne peut être envisagée que comme une préface

énumérant les sujets dont l'examen détaillé sera donné plus loin, démontrant la nécessité de s'occuper de la situation et promettant, de la part de l'auteur, de vous éclairer sur ce sujet.

Nous venons de voir que le point principal autour duquel tout le reste a commencé à se grouper, fut l'abolition du servage. Je traiterai cette question dans ma lettre suivante.

IV

Le 25 février.

Combien le cours de notre vie est inégal, Monsieur ! Pendant six jours, je n'avais pu trouver un moment pour m'entretenir avec vous, et voilà qu'aujourd'hui je vous adresse déjà une seconde lettre. Cela arrive dans les choses importantes comme dans ce cas insignifiant. Tantôt, de longues années s'écoulent sans qu'on remarque quelques changements dans les relations existantes; tantôt arrive une époque où l'on voit s'accomplir des nouveautés incessantes et où toutes les con-

ditions de la vie subissent une rapide transformation. Prenez, par exemple, l'année passée. Des émeutes à Varsovie, des émeutes dans l'intérieur de la Russie; l'apparition énigmatique du programme (*) blâmé par les uns, vanté par les autres, mais pris en considération par tout le monde ; le mouvement des jeunes gens dans St-Pétersbourg même, mouvement tel qu'on n'en a jamais vu auparavant ; le dénouement effroyable de ce mouvement, les bruits relatifs aux demandes projetées par la noblesse ; les préparatifs de celle-ci pour diriger les affaires sociales, — en une seule année que de nouveautés dont chacune poussait de plus en plus la société dans la même direction. Il est

---

(*) Le programme dont il s'agit ici est le nº 2 du journal *le Grand Russien*, ou, pour mieux dire, la seconde et dernière des proclamations qui portaient ce nom. Il y était dit que tous les hommes éclairés voulaient : 1º une solution de la question paysanne, en vertu de laquelle toute la terre détenue par les serfs avant l'abolition du servage resterait entre les mains des ex-serfs, et un procédé pour le rachat des terres en vertu duquel toute la nation, et non les ex-serfs seuls, concourrait à ce rachat ; 2º l'affranchissement de la Pologne et la latitude laissée à la Russie méridionale de s'organiser comme bon lui semble; 3º le vote du budget par les représentants du peuple, la responsabilité des ministres, la liberté de la parole, des cultes, etc. NOTE DU TRADUCTEUR.

douteux qu'une quelconque de ces surprises soit agréable à quelqu'un, mais néanmoins elles se produisent, amenées par la tension des relations sociales. N'est-il pas utile d'éviter leur répétition ? Or, on ne peut l'éviter qu'en supprimant le caractère tendu des relations, et pour cela il faut examiner d'où vient que ces relations sont devenues si tendues. Nous commencerons par l'examen de la relation principale et la plus tendue, c'est-à-dire par la question de l'affranchissement des serfs.

Je ne sais, Monsieur, si vous avez une idée exacte des caractères de la chose que l'on nomme l'ordre bureaucratique. Mais, si vous le permettez, je vais vous expliquer la nature de cette chose par un exemple :

Tout un coin de ma chambre est emcombré par la publication volumineuse des *Matériaux des Commissions rédactrices pour élaborer les règlements relatifs aux paysans qui sortent du servage*. Certes, il n'y a que très-peu de personnes qui ont lu toute cette collection de journaux et de procès-verbaux, d'arrêtés et de rapports, d'informations et de considérations; j'appartiens à ce grand nombre d'hommes qui se mettaient à cette lecture et qui l'ont abandonnée. Je ne sais pour quelles rai-

sons les autres personnes ont abandonné la lecture de ces matériaux ; mais quant à moi, je puis affirmer que je n'ai été arrêté ni par les proportions énormes de cette publication, ni par l'aridité des innombrables détails dans lesquels elle entre — sur un sujet d'une telle importance on pourrait lire d'un bout à l'autre, non des dizaines, mais des centaines de volumes avec avidité, — je fus arrêté par une circonstance tout autre, que l'on trouve imprimée dès les premières pages du premier volume ; de sorte que je n'aurais pas lu les *Matériaux* jusqu'à la fin, en supposant même qu'ils n'eussent constitué qu'une mince brochure d'une centaine de pages. Voici cette circonstance par suite de laquelle j'ai trouvé inutile de dépenser mon temps à la lecture des *Matériaux :* Les Commissions rédactrices commencèrent à siéger le 16 mars 1859(*); cette première séance ne fut que préparatoire et son compte-rendu occupe un peu plus d'une page ; pour commencer effectivement leurs occupations, les Commissions rédactrices se réunirent le lende-

(*) Toutes les dates de ces *Lettres* sont transférées du style russe en style occidental.

NOTE DU TRADUCTEUR.

main, 17 mars, et voici ce que nous lisons au commencement du compte-rendu de cette deuxième séance :

« Le président soumet à la délibération des Commissions certaines idées fondamentales tirées de ses opinions imprimées et lithographiées, idées qu'il ne serait pas inutile, selon lui, de prendre en considération, et notamment... »

La proposition du président consistait en 9 articles ; il serait inutile de les copier tous ici, car les uns n'avaient d'importance que pour la forme, les autres se rapportaient à des sujets déjà placés en dehors des attributions des Commissions. J'appelle seulement l'attention sur les articles suivants, qui se rapportent aux questions dans lesquelles l'opinion des Commissions n'était, paraît-il, gênée par rien. Les voici :

« 2° Simultanément avec l'affranchissement personnel des paysans, il est nécessaire de leur offrir le moyen d'*acquérir, à titre de propriété*, *avec le libre consentement des seigneurs*, *une quantité suffisante de terrain pour y fixer leur domicile et garantir leur situation.*

» 4° Les redevances obligatoires de corvée, même dans l'état d'obligation à terme, constitueront néanmoins une espèce de servage, soumise seulement aux règles de

la loyauté. Pour cette raison, ces redevances ne manqueront pas d'être lourdes pour les paysans, et elles peuvent, de plus, devenir une source de graves difficultés pour les paysans et pour l'Etat, ce qui ne correspondrait pas aux bonnes intentions du souverain de supprimer effectivement le servage. Dans ces vues, les redevances obligatoires ne doivent être considérées que comme une mesure transitoire, et si les Commissions parviennent à en diminuer la durée, ou en affaiblir l'effet, l'amélioration de la situation des paysans peut être assurée même pendant la période d'obligation à terme.

„6° Les propriétaires doivent recevoir une rémunération juste et complètement satisfaisante pour les champs, les forêts, etc., que les paysans leur rachèteront.„

Voyez donc, Monsieur, ce qui suit immédiatement l'exposé des propositions du président :

« Après avoir entendu la lecture de ce qui précède, les membres des Commissions ont exprimé leur solidarité complète avec les considérations fondamentales émises par le président, comme étant complètement d'accord avec leurs propres convictions, et en conséquence ils ont demandé l'insertion de ces considérations

dans le journal des Commissions comme un manuel absolument nécessaire. Le président n'a pas rencontré d'obstacle à l'insertion de tout cela dans le journal, bien qu'il eût laissé à chacun des membres la latitude d'exprimer sincèrement ses convictions, si elles étaient, en quoi que ce fût, discordantes avec ses idées à lui. »

Vous pouvez voir par là, Monsieur, ce que c'est que l'ordre bureaucratique. Le supérieur dit : je crois qu'il faut résoudre la question de telle et telle façon ; êtes-vous de mon avis, messieurs ? Je ne vous impose pas mes opinions ; discutez-les si vous n'êtes pas d'accord avec elles ; vous pouvez les rejeter tout-à-fait si elles ne sont pas justes. A cela, tous les compagnons inférieurs répondent à l'unanimité : vos opinions sont parfaitement d'accord avec nos convictions et nous les acceptons tout entières.

Maintenant, songez-y un peu, Monsieur, est-il vraisemblable, est-il possible qu'aucun des dix membres siégeant alors dans les Commissions, n'ait pas eu, à propos de l'un ou de l'autre des neuf articles proposés par le président, un avis distinct des solutions présentées par le président, n'ait pas eu même quelque doute sur l'impossibilité de compléter ou d'améliorer, ne

fût-ce que sur un détail, ne fût-ce que sur une des neuf solutions présentées ? Vous fréquentez le monde, Monsieur, vous savez que lorsque rien ne gêne la conversation, celle-ci ne peut manquer d'aboutir à des questions, à des explications, à des discussions ; certes, en fin de compte, un accord unanime peut s'établir, mais cela n'arrive pas dès le premier mot. Dans la séance des Commissions rédactrices. à en juger d'après son journal, il n'en fut pas ainsi. Cela démontre que dans les Commissions rédactrices il n'y avait pas de liberté des opinions.

« Mais le président ne les gênait nullement, il invitait les membres à lui répliquer et à le réfuter. » D'accord, Monsieur, mais je vous prie encore une fois de vous rappeler ce que, certainement, vous avez remarqué vous-même dans la société. Il y a des cas où, sur toute invitation à exprimer librement son opinion, chaque homme qui a pour une once de bon sens et de sentiments des convenances, ne répondra que par une phrase banale, qu'on connaît, du reste, d'avance. Par exemple, au bal, pendant la contre-danse, la dame demande à son cavalier s'il ne s'ennuie pas. Je donne ma tête à couper s'il ne répond pas qu'il ne s'ennuie aucunement et qu'il lui est

très-agréable de danser avec elle. Elle l'a donc invité à se prononcer, et lui il s'est probablement bien ennuyé en sa compagnie, car autrement il n'y aurait pas eu de motif à la question qu'elle avait posée. Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement, Monsieur ? Pour tout il y a des lois de convenance. En voici un autre exemple : L'hôte tient à faire lui-même la salade, il la fait et demande à ses commensaux si la salade est bonne, et tous de répondre toujours à l'unanimité : elle est excellente ! » J'ai voulu dire par là, Monsieur, que chaque catégorie des relations sociales a des règles de prudence à elle, des devoirs de convenance à elle, que personne ne viole, excepté les hommes mal élevés ou insensés. Dans cette catégorie d'affaires qui porte le nom d'ordre bureaucratique, il est admis comme règle de consentir à tout ce que dit le membre supérieur qui préside l'assemblée. Peut-être cette règle vous paraîtra-t-elle étrange, mais cela ne peut arriver que faute de connaissance des bases d'où cette règle découle. Le fait est qu'il est toujours supposé là, que le président — ou quel que soit le nom que porte le chef de l'assemblée — a toujours des renseignements plus précis sur le but du gouvernement supérieur, qu'il

les prend en considération et qu'il est l'interprète des plans déjà adoptés par le gouvernement supérieur. Vous savez, Monsieur, qu'il n'en est pas toujours ainsi : il arrive que le gouvernement supérieur n'a pas encore de solution déterminée à propos d'une question qu'il a soumise à une Commission bureaucratique afin de la faire en quelque sorte défricher ; parfois même, quand son opinion est déjà formée, le gouvernement supérieur peut se trouver prêt à changer d'avis sur la question. Mais ces cas sont exceptionnels ; or, les règles de conduite ne naissent pas des cas exceptionnels, et dans l'ordre bureaucratique tous ceux qui sont invités à délibérer sont toujours convaincus qu'ils ne sont invités qu'à travailler suivant une instruction qui n'est pas à modifier et dont le chef de l'assemblée est le gardien, élu pour cela. Ce serait en vain que ce dernier s'aviserait de certifier le contraire, personne ne croira que chacune de ses paroles ne doive être considérée comme base du règlement en élaboration. Cette disposition d'esprit, absolument inévitable dans l'ordre bureaucratique, agit avec une force tellement prestigieuse sur le président, que, fût-il prêt, au début, à distinguer ses opinions personnelles d'avec les solutions immuables du

gouvernement, il confond bientôt ces notions et finit par se figurer que chaque mot qu'il prononce est effectivement une loi : « Je suis l'organe du gouvernement, je connais ses vues, je veux ce qu'il veut ; donc, ce que je veux, le gouvernement le veut. »

Voulez-vous, Monsieur, que je confirme par un exemple cet entraînement inévitable ? Vous avez vu que dans la séance du 17 mars, le président a donné ses opinions comme étant seulement des opinions personnelles qu'il « ne serait pas inutile de prendre en considération, » tout simplement; deux mois et demi plus tard, dans la séance du 1er juin, il s'exprimait déjà de la façon suivante : « Le rachat de la terre par les paysans, comme je l'ai déjà expliqué, ne doit pas, suivant la volonté de *Sa Majesté*, être rendu *obligatoire*, mais convenu à l'*amiable*, c'est-à-dire que le rachat ne peut avoir lieu sans que le propriétaire consente formellement à vendre et sans que le paysan consente formellement à acheter les champs, les forêts, etc., excepté les métairies, dont la vente sera obligatoire pour ceux des propriétaires qui ne donnent pas leur consentement à la vente des champs, des forêts, etc. »

Cette introduction fut suivie d'une série de considérations ; après avoir exposé ces considérations, le président parlait tout-à-fait sur le même ton que lors de la conclusion que nous avons vue dans le compte-rendu du 17 mars : maintenant aussi, le 1er juin, il invitait les membres des Commissions à ne pas se gêner, vis-à-vis de l'opinion émise par lui ; il leur donnait la liberté de rejeter cette opinion : « Je répète, pour conclure, que je ne propose pas toutes ces considérations à moi pour servir de base aux discussions de la Commission financière ; la Commission a le plein droit, non-seulement de les modifier, mais de les rejeter complètement, et je n'ai pour but, en exposant ces considérations à moi, que d'expliquer à la Commission quelles sont les données suivant lesquelles la question du rachat des terres peut être formulée maintenant, et que je considère ce rachat comme très-réalisable. »

Tout cela est très-libéral ; mais daignez vous rappeler, Monsieur, les expressions qu'on rencontre au commencement du discours dont vous venez de voir la signification ; le président mentionne la volonté de *Sa Majesté*, et puis, en exposant ses propres considérations, il s'exprime ainsi : Le

gouvernement doit, les paysans doivent, l'évaluation doit être, le gouvernement couvre de ses moyens, le gouvernement trouvera possible, etc., etc.; ces tournures de phrase nous montrent chaque pensée du président comme une affaire déjà arrêtée par le gouvernement. Quelle importance peuvent donc avoir les paroles de la conclusion, à savoir que les membres de la Commission peuvent modifier et rejeter les opinions du président, quand, d'après le ton de tout le discours, il fallait tenir ces opinions pour une instruction immuable, puisqu'elles sont présentées en connexion avec la volonté de *Sa Majesté*. Y a-t-il lieu à délibération ? Il faut les accepter comme une chose qui doit être accomplie.

Et c'est ce que les Commissions rédactrices faisaient.

Voyez donc, Monsieur, ce qui résultait de tout cela. Vous savez fort bien dans quel but ces Commissions furent nommées. Le gouvernement, après avoir fixé certains principes, principes les plus généraux de la question, a voulu qu'elle fût étudiée par des spécialistes. Il désirait laisser à leurs recherches fondamentales l'organisation entière de la chose. Mais que voyons-nous ? A peine les spécialistes se sont-ils rassemblés, à peine se sont-ils

mis au travail, qu'on voit cette organisation déjà déterminée. Mais cependant la question n'est pas encore étudiée, ils ne savent pas encore sur quelles bases la résoudre. N'importe, ces bases sont déjà prêtes. De quelle manière sont-elles donc apprêtées ? D'une manière très-simple. Chacun a, à propos de chaque objet, une opinion ou une supposition quelconque. Il est naturel que la personne nommée comme président de ces Commissions avait une opinion ou une supposition quelconque sur la question paysanne comme sur tout autre objet, — comme sur l'excellence du talent de la cantatrice Viardot, comme sur le caractère ingénieux des écrits de Voltaire, comme sur la bonne organisation de l'observatoire de Poulkowo. Supposez donc que l'on commence à discuter, suivant l'ordre bureaucratique, sur l'opéra italien, sur la littérature française, sur l'astronomie. On rassemble les spécialistes, le président expose ses opinions sur ces sujets, avec lesquels il est peu familier, mais sur lesquels il a néanmoins une opinion quelconque, — que s'ensuit-il dans l'ordre bureaucratique ? Il s'ensuit que les spécialistes s'écrient à l'instant : Nous sommes complètement d'accord avec vous et nous adoptons entièrement les bases

que vous proposez, Monsieur le président.

Dites-moi, Monsieur, notre dîner serait-il excellent si le cuisinier adoptait d'une manière absolue toutes vos opinions ou les miennes sur la manière de faire le potage ou de faire rôtir le rostbeef? Vous ou moi, nous avons une idée quelconque de cela ; mais ni vous ni moi, nous ne disons même notre opinion sur ce sujet au cuisinier chargé de préparer notre dîner. Et nous faisons très-bien de ne pas émettre notre opinion dans ce cas. Mais suivant l'ordre bureaucratique les choses marcheraient de cette manière : le cuisinier ne se guiderait pas d'après son savoir et son expérience, mais tâcherait de se renseigner sur notre manière de penser relativement à la construction de la plaque du foyer, à la forme des casseroles et des réchauds, au temps qu'il faut tenir le mets sur la plaque, etc., etc. Il est évident que si l'on nous pressait de questions, si l'on cherchait de toute manière à savoir nos pensées, à nous entraîner dans toutes sortes de conversations et à saisir chacune de nos paroles pour la mettre à exécution, il est évident qu'on tirerait quelque chose de nous sur ces sujets aussi, — et sur les casseroles, et sur les réchauds, et sur la manière de chauffer le poële, etc., etc.; et chacune

de nos paroles sur ces sujets, qui serait parvenue au cuisinier après avoir passé dieu sait par combien de bouches et dieu sait par combien d'interprétations dans chaque bouche, servirait d'instruction pour le cuisinier. Qu'en pensez-vous, la direction de notre cuisine serait-elle fameuse et notre dîner serait-il fameux, quelles que soient les qualités de notre cuisinier ?

Et, en effet, nous n'avons pas songé à le gêner, nous n'avons pas voulu lui prescrire quoi que ce soit ; nous désirions seulement que le dîner fût bon et qu'il le préparât comme bon lui semblerait. Mais non, si le cuisinier se trouve dans des rapports bureaucratiques vis-à-vis de nous, ce désir n'est pas réalisable : le cuisinier sera toujours notre contre-maître et la besogne de la cuisine sera dirigée par nous.

C'est absolument ce qui arriva aux Commissions rédactrices. Parlons sérieusement. Dans l'ordre bureaucratique, l'intelligence, le savoir, l'expérience des hommes à qui l'affaire est confiée, sont complètement inutiles. Ces hommes-là agissent comme des machines, comme des gens qui n'ont pas d'opinion à eux ; ils conduisent l'affaire d'après des suppositions et des conjectures accidentelles sur la manière

de penser de telle personne, de telle autre, de telle troisième, qui ne s'occupent point de cette affaire. Que résulte-t-il de cette manière d'agir ? Nous le verrons par l'exemple même des Commissions rédactrices.

Nous prendrons d'abord, comme premier signe caractéristique de la chose, ce que l'on appelle la publicité, — ceci est, Monsieur, une expression bureaucratique inventée pour remplacer « la liberté de la parole, » et inventée d'après cette conjecture que « la liberté de la parole » pourrait paraître désagréable ou acerbe à quelqu'un, — je prends donc, Monsieur, comme signe premier pour mon exemple ce qu'on appelle publicité dans la question paysanne.

D'après les faits que j'ai cités plus haut, on pourrait croire que le président agissait conformément à sa propre conviction ; que les autres membres étaient des ouvriers qui ne pouvaient agir suivant leurs convictions, mais qui travaillaient d'après les instructions du président. Mais du moins, le président n'agissait que d'après sa conviction à lui. Cette conviction pouvait s'être formée sans qu'il eût des connaissances approfondies de la question, mais quelle qu'elle fût, c'était une convic-

tion à lui, et si elle déterminait le caractère des travaux des Commissions, il pouvait néanmoins exister dans ces travaux une idée déterminée quelconque et quelque connexion intrinsèque. Non, Monsieur, cette supposition est également fausse. Nous avons vu le président dans ses relations avec les membres ; vis-à-vis d'eux il fut effectivement un homme indépendant. Mais il était en relation, non-seulement avec eux, mais avec une multitude de personnes, parmi lesquelles il y avait des hommes qui occupaient par rapport à lui la même position qu'il occupait par rapport aux membres des Commissions rédactrices. Il faisait des enquêtes à son tour, comme cela se fait dans l'ordre bureaucratique, sur les opinions des personnes plus haut placées que lui ; il construisait des conjectures sur leurs opinions et prenait aussi chacune de leurs paroles et chaque conjecture sur leurs opinions pour des instructions qu'il s'agissait de mettre à exécution. On pourrait en trouver la confirmation dans les souvenirs qui sont encore frais chez chacun de nous. Mais je ne veux m'appuyer que sur des faits formellement attestés dans les procès-verbaux, et je vais vous montrer un de ces faits.

Un mois après l'ouverture des Commissions, dans la séance du 18 avril, le président, instruit par l'expérience, exprimait la conviction que ni lui personnellement, ni les Commissions rédactrices, ne pouvaient aucunement accomplir d'une manière satisfaisante l'œuvre qu'on leur avait confiée, s'ils n'invitaient le public tout entier à prendre part à leur travail ; il voyait qu'il était nécessaire, pour lui et pour les Commissions, de s'appuyer sur l'opinion publique ; il voyait que s'ils n'étaient pas soutenus par l'opinion publique, lui et les Commissions rédactrices ne trouveraient pas assez de force en eux-mêmes pour que l'œuvre ait du succès.

Voici, Monsieur, les propres paroles du président des Commissions rédactrices, insérées dans le procès-verbal de la séance du 18 avril :

« La question de savoir : quel degré de publicité doivent avoir les travaux des Commissions, fut soulevée.

»D'après l'opinion exprimée par le président, ces travaux constituent l'affaire de toute la Russie, l'affaire à laquelle sont intimement liés la tranquillité et le bien-être de l'Etat tout entier, dans le présent ainsi que dans l'avenir. L'expérience a démontré que, quoique la question soulevée ait vive-

ment touché les intérêts de tout le peuple, la Russie, dans sa pleine confiance en son souverain, est restée calme ; et ce calme, on peut l'attribuer, en partie, à la publicité avec laquelle, dès le commencement, suivant l'ordre de Sa Majesté, l'affaire fut conduite. De plus, les Commissions, en effectuant un travail dont le résultat touche de si près aux intérêts de toutes les classes de la société, doivent donner un compte-rendu loyal de leurs actions devant toute la Russie. Donner ce compte-rendu, tranquilliser chacun et tout le monde, cela ne se peut que par la sincérité la plus complète, parce que là où les choses se font ouvertement, il n'y a lieu ni à des rumeurs erronées, ni à des craintes fausses, ni à des interprétations absurdes. Enfin, c'est aux Commissions qu'incombe le devoir sacré de rendre la question claire pour elles-mêmes *sur tous les points*. Quelque consciencieux que puisse être le travail des Commissions, quelque grand que puisse être leur désir de ne pas être partiales et exclusives, il est douteux qu'elles échappent, malgré l'expérience de leurs membres, à des erreurs qui, étant appliquées à la vie réelle des localités, pourront avoir une influence fâcheuse sur la réussite de l'œuvre, Et

pour cette raison, ici encore, il est indispensable de se livrer au jugement de tout le monde, d'appeler à son aide la participation générale, qui jettera de la lumière sur chacun des côtés obscurs de la question, complètera les faits qui manquent et corrigera à temps chaque faute des Commissions. »

Approfondissez ces paroles, Monsieur, pesez-les, elles en sont dignes. Quel ton énergique et ferme, quelle idée large et honnête de l'œuvre à accomplir ! Bien, mais voyez quelle conclusion on a tirée de ces prémisses, quelle application on a donnée à ce principe, quelle a été la mise en pratique de cette théorie :

« En conséquence de toutes ces considérations, le président regarde comme utile :

» 1° D'imprimer tous les journaux et les travaux des Commissions, à un assez grand nombre d'exemplaires.

» 2° D'envoyer les exemplaires imprimés à MM. les membres du Comité principal, aux ministres et aux directeurs en chef des branches spéciales de l'Administration, aux généraux-gouverneurs, aux chefs des gouvernements et aux maréchaux gouvernementaires de la noblesse (à ces derniers plusieurs exemplaires).

„3° De prévenir toutes les personnes susnommées, que les questions destinées à être discutées dans les Commissions ne seront pas posées avant l'arrivée des membres experts, et qu'ensuite les travaux des Commissions seront présentées aux députés des Comités gouvernementaires, pour qu'ils puissent aussi communiquer leurs observations.

„4° De prier toutes les personnes à qui de pareils *travaux* seront envoyés, de communiquer leurs observations, pour une date fixée, sur une feuille à part pour chaque chapitre et qu'elles soient les plus courtes possibles, pour que les Commissions puissent les prendre en considération à temps, les diviser à l'instant par sections et avoir la possibilité matérielle de les lire et de les examiner. »

Monsieur, vous êtes bien convaincu que le président des Commissions rédactrices était un homme très-prudent. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Eh bien, Monsieur, un homme prudent peut-il, en se guidant d'après son intelligence, arriver à une pareille conclusion en partant de pareilles prémisses. « L'affaire des Commissions rédactrices est l'affaire de toute la Russie. » Aux Commissions rédactrices elles-mêmes, pour

l'efficacité de leurs travaux, « il est indispensable de se livrer au jugement de chacun, d'appeler à son aide la participation de tout le monde. » Qu'y a-t-il donc à faire ? Comment accomplir ce devoir ? Comment obtenir cette aide ? « Envoyer les exemplaires des travaux des Commissions rédactrices aux chefs des gouvernements et aux maréchaux gouvernementaires de la noblesse, en les priant de communiquer leurs observations aux Commissions rédactrices. » Dites-moi, Monsieur, les chefs des gouvernements et les maréchaux gouvernementaires de la noblesse, constituent-ils la Russie entière ? Leur jugement est-il le jugement général de la Russie entière ? Le compte-rendu devant eux, est-il le compte-rendu devant toute la Russie? Pensez-vous, Monsieur, que cet homme prudent ne fut pas confus, à ses propres yeux, de la non-conformité de sa conclusion avec ses prémisses ? Pensez-vous qu'il put regarder en face les membres des Commissions rédactrices, quand il passa de ses prémisses à sa conclusion ? Je ne le crois pas ; car, penser ainsi, ce serait outrager sa mémoire à un point de vue duquel on ne peut pas mal dire de lui, c'est-à-dire au point de vue de l'intelligence. Comment expli-

quer une si étrange incohérence d'idées, un manque de conformité aussi évident de la solution que l'on adopte avec les propres vœux du président? Certainement la chose ne peut s'expliquer que parce que le président des Commissions rédactrices était lui-même gêné dans ses résolutions. Par qui était-il gêné dans ce cas? Je parle franchement et ouvertement avec vous, Monsieur, et en vous exposant mon opinion je vous préviens d'avance que vous auriez tort si vous la considériez comme fausse. Le président des Commissions rédactrices ne fut pas gêné ici par la volonté ferme et arrêtée de la personne ou des personnes dont il aurait dû exécuter la volonté suivant la loi; il fut gêné par les opinions, par les craintes, par les habitudes de plusieurs autres personnes qui n'avaient pas légalement le droit de montrer leur influence sur les Commissions rédactrices. Il fut gêné par les opinions de tout un Cercle dont, suivant son mandat formel, il était complétement indépendant. Voilà, Monsieur, comme vous avez l'occasion de vous convaincre que dans l'ordre bureaucratique personne n'a d'indépendance. Dans les minuties, et surtout dans la manière d'agir vis-à-vis des subordonnés, chacun a beaucoup de bon plaisir dans

l'ordre bureaucratique. Mais pour ce qui est des affaires sérieuses, personne n'y est maître de suivre ses convictions; tout le monde y est lié par la dépendance mutuelle, dépendance tacite et illégale, parce que tout y est basé sur des rumeurs, des conjectures, c'est-à-dire sur l'art de savoir complaire à quiconque pourrait répandre un bruit désavantageux.

Si vous comparez, Monsieur, la conclusion pratique du président des Commissions rédactrices sur la communication des « travaux des Commissions » aux maréchaux gouvernementaires et aux chefs des gouvernements, avec ses aspirations théoriques à appeler toute société à la participation de ces travaux et à en donner un compte-rendu à toute la Russie, vous verrez alors, Monsieur, quelle est la marche que suivent les affaires dans l'ordre bureaucratique: on commence par reconnaître la nécessité de quelque chose d'essentiel et de grand, on a le désir d'y parvenir, et on ne réussit qu'à faire quelque chose de tout-à-fait mesquin et nullement essentiel, qu'un changement de forme. Convenez avec moi, Monsieur, que les opinions des gouverneurs et des maréchaux gouvernementaires ne pouvaient rien ajouter à la puissance de l'entreprise

gouvernementale, puisque les gouverneurs n'ont eux-mêmes d'autre puissance que celle qu'ils tiennent du gouvernement; quant aux maréchaux gouvernementaires, leur position était alors la même: ils n'avaient point d'importance indépendante du gouvernement, leur opinion ne pouvait donc avoir une valeur provenant exclusivement d'eux. Les Commissions rédactrices ne pouvaient aucunement trouver là le soutien dont le président des Commissions sentait l'absolue nécessité. Quant au concours que ces personnes pouvaient apporter à l'éclaircissement de la question par des observations sur les travaux des Commissions, il ne pouvait fournir rien de nouveau pour elles: les gouverneurs envisageaient l'œuvre au point de vue du gouvernement, tout comme les Commissions elles-mêmes; donc, ils ne pouvaient indiquer à ces dernières quelque côté important de l'affaire qui ne fût pas remarqué par les Commissions elles-mêmes; et les maréchaux gouvernementaires ne pouvaient que faire des observations au point de vue des seigneurs, qui n'étaient que trop connues déjà par les Commissions. Ainsi, ayant un besoin absolu d'appui et de critique pour leurs travaux, les Commissions rédactrices les cherchèrent

chez des hommes qui leur furent complétement inutiles sous ces rapports, et elles furent obligées, par conséquent, de travailler sans appui et sans critique pour leurs travaux.

Dans ma prochaine lettre, je tâcherai de vous expliquer, Monsieur, où cela nous a conduit. Mais, pour le moment, je vais terminer par quelques remarques sur le sujet qui a absorbé toute la présente lettre, sur le caractère de l'ordre bureaucratique. Rappelez-vous, Monsieur, quels faits étranges nous avons vus attestés par les journaux des Commissions rédactrices. Les hommes sont convoqués pour examiner l'affaire : mais, au premier abord, on leur propose des conclusions par lesquelles l'affaire se présente déjà comme résolue, tandis qu'elle n'est encore examinée ni par eux, ni par la personne qui leur propose les solutions. Et ces personnes acceptent les solutions proposées. Que feront-ils donc après? Ils n'iront pas examiner l'affaire, mais ils assortiront simplement quelques menus détails, c'est-à-dire que leur travail sera celui des maçons ajustant les briques les unes sur les autres, malgré la supposition de ceux qui les ont convoqués pour discuter les plans de l'édifice. Comment s'est

opéré un tel changement dans leur fonction? Nul ne le sait. — Et à la volonté de qui ce changement est-il dû? — A la volonté de personne, car personne n'a voulu cela. Il s'est produit par la force de l'ordre bureaucratique, contre lequel nul n'est en état de réagir, quand même on se trouverait le premier à la tête de toute la direction. Vous voulez seulement interroger, et l'on prend votre question pour la solution; vous voulez demander conseil, et l'on prend vos paroles pour un ordre; vous cherchez un appui, et tout ce à quoi vous touchez se courbe devant vous. Cela est entré depuis longtemps en usage dans l'ordre bureaucratique et vous ne pourrez pas tirer autre chose de lui.

Voyez donc maintenant, Monsieur, quelle chose étonnante la nature de l'ordre bureaucratique a produite. Quelqu'un du gouvernement supérieur a-t-il pensé qu'en proclamant l'abolition du servage, celui-ci doive être conservé? Certes, personne ne le voulait dans le gouvernement supérieur. Le président des Commissions rédactrices le voulait-il ? Pas davantage, vous le savez. Les membres de la Commission rédactrice le voulaient-ils? Non, cela est connu de tout le monde. Qu'avez-vous donc vu, Monsieur, dans le premier ex-

trait même que j'ai tiré des journaux des Commissions rédactrices? Vous y avez vu que les Commissions rédactrices avaient commencé leurs travaux par l'adoption de ce principe: le servage doit être conservé quand on proclamera son abolition. Rappelez-vous les paroles textuelles du journal de la séance du 17 mars: « Les redevances obligatoires de corvée, même dans l'état d'obligation à terme, constitueront tout de même une espèce de servage. » C'est le président des Commissions qui le dit. Après avoir entendu ce qui précède, les membres des Commissions ont exprimé à l'unanimité leur complète solidarité avec les paroles du président et les ont insérées dans le journal comme un manuel absolument nécessaire. Je vous le demande encore une fois, comment a-t-il pu arriver, qu'à la base de l'entreprise, on ait placé une résolution qui ne fût d'accord ni avec la conviction des membres des Commissions, ni avec le désir de leur président, ni avec les intentions du gouvernement supérieur? Cela est arrivé, grâce au caractère inévitable de l'ordre bureaucratique : il a paru au président des Commissions, d'après une conjecture quelconque, que des personnes à qui il fallait complaire désiraient que cela arri-

vât; il a paru aux membres des Commissions que les paroles du président devaient être considérées comme une résolution immuable du gouvernement supérieur; or, le gouvernement supérieur, en apprenant cette décision des Commissions, s'est convaincu qu'on ne peut pas abolir le servage, si les spécialistes eux-mêmes, — les adversaires connus du servage, d'ailleurs, — décident qu'il faut le maintenir.

Tous les autres caractères de la chose se sont manifestés de la même manière; le rachat des terres, non obligatoire, mais effectué à l'amiable, l'importance du lot de terrain à racheter, l'importance des redevances et des paiements des paysans, etc.

Personne ne peut prendre sur soi la responsabilité de l'organisation de l'affaire sous une telle forme, ni le gouvernement supérieur, ni les Commissions rédactrices, personne, absolument personne, n'a voulu organiser l'affaire de la sorte; c'est l'ordre bureaucratique qui l'a organisée ainsi, contrairement à la volonté et aux convictions des personnes qui ont participé à la direction de l'affaire, soit par leurs travaux, soit par leurs vœux, soit par leurs signatures.

Voyez donc, Monsieur, ce qui est ré-

sulté de là. Je vous découvrirai un mystère qui est demeuré jusqu'à présent inconnu, non seulement de vous, — à qui échappent tant de choses, — mais même des personnes qui élaboraient les règlements relatifs à l'affranchissement des paysans; je vous découvrirai un mystère qui, comme une nouvelle inattendue, étonnera tout le monde, excepté les paysans affranchis, lesquels, dès le premier moment, ont senti sur leur poche l'action de ce secret.

V

Le 28 février.

C'est à une circonstance accidentelle que je dois la découverte du secret que je veux vous communiquer, Monsieur. Malgré la publicité que le président des Commissions rédactrices a absolument voulu donner aux travaux de ces Commissions, je n'ai jamais vu ces publications pendant deux années entières, tant elles étaient rares dans le public. Il faut faire des connaissances, il faut prier beau, pour obtenir

ces livres. Chez nous, il en est toujours ainsi, Monsieur; sans les connaissances, sans les prières, rien; avec elles, tout. Mais comme on n'osait pas écrire sur la question paysanne, je ne me suis pas soucié de me procurer ces matériaux, que je n'aurais pu utiliser.

Enfin, quand la date de la promulgation du manifeste sur l'affranchissement des paysans fut proche, on répandit le bruit (bruit faux, comme on l'a vu plus tard) qu'après cette promulgation, il aurait été permis de critiquer *les règlements.* Alors j'eus envie d'avoir les travaux des Commissions rédactrices. Cette publication, comme vous le savez, est divisée en deux parties: l'une, imprimée in-8°, contient les matériaux plus ou moins façonnés par les Commissions elles-mêmes; l'autre, imprimée in-4°, sous le titre de *Appendices aux travaux des Commissions*, contient les données statistiques pour les domaines ayant plus de cent âmes (*). Là sont donnés : les noms du possesseur et du domaine, la quantité d'âmes et le nombre de ménages de paysans dans chaque

---

(*) Le mot « âmes » signifie ici serfs du sexe masculin.

NOTE DU TRADUCTEUR.

domaine, la quantité totale du terrain dans chaque domaine , la quantité de chaque catégorie de terres, en comprenant dans ce chiffre général l'importance du lot de terrain qui se trouvait aux mains des paysans et l'importance des redevances dues, pour ce lot, en corvée ou en payement. J'ai réussi à obtenir plutôt cette seconde partie que la première, où les données de la deuxième sont façonnées par les Commissions. N'ayant pas sous la main les déductions auxquelles les Commissions se sont livrées, et ne sachant même pas jusqu'à quel point elles sont façonnées , j'ai dû moi-même me mettre au travail de l'examen des chiffres qui se présentaient devant moi dans la description des domaines. J'ai voulu avoir une idée approximative du changement que les « règlements » produisent dans la portion de terrain qui se trouvait auparavant entre les mains des paysans, et dans les redevances que les paysans avaient exécutées pour les seigneurs ou qu'ils leur avaient payées. J'ai voulu d'abord limiter mon travail aux gouvernements de la grande Russie, sur lesquels précisément j'ai voulu écrire, car personnellement je ne connais que les coutumes et l'état de ces gouvernements-là. Mais là même je

n'ai pu élaborer tous les chiffres pour tous les districts de la grande Russie, chiffres qui remplissent 4 volumes entiers: pour cela le temps m'aurait manqué. J'ai dû me borner à prendre quelques districts seulement, pour juger, d'après eux, de tout l'ensemble. Mais j'ai voulu que la partie que j'allais élaborer représentât effectivement tout l'ensemble et que personne ne vînt me soupçonner de quelque bon plaisir dans le choix que je faisais de tels ou tels districts pour juger de l'ensemble. J'ai donc adopté, avant le début de mes recherches, les deux règles suivantes:

1° Faire une liste des districts absolument dans l'ordre même dans lequel ils se suivent dans les *Appendices aux travaux des Commissions rédactrices*; j'ai commencé par mettre de côté les districts où le nombre total des domaines décrits contient moins de 10,000 âmes de serfs, en ne laissant dans ma liste que les districts qui en ont plus que ce nombre. Le but de ce procédé est facile à comprendre: je voulais travailler sur les districts qui présentaient une largeur de base suffisante pour appuyer sur eux mes déductions relatives à l'effet du changement que les « règlements » produisent. Il me resta ainsi 175 districts, dans chacun desquels

se trouve décrite la situation de plus de 10,000 âmes.

2° Parmi ces districts, je me suis décidé pour ceux qui seront à la tête de chaque dizaine, c'est-à-dire le premier district, le onzième, le vingt-unième, etc. (*).

Ainsi, il m'est tombé de prendre, pour l'examen des chiffres, les districts suivants :

District	d'Alexandrowsk,	Gouvt de	Vladimir.
»	de Birutchew,	»	Voronèje.
»	» Spossk,	»	Kazan.
»	» Dmitrowsk,	»	Koursk.
»	» Kline,	»	Moscou.
»	» Gorbatow,	»	Nijni-Novgorod.
»	» Orel,	»	Orel.
»	» Penza,	»	Penza.
»	» Novorjew,	»	Pskow.
»	» Mikhaïlowck,	»	Riazan.
»	» Saratow,	»	Saratow.
»	» Alatyr,	»	Simbirsk.

(*) Dans le texte russe se trouve ici une note où M. Tchernychewsky renvoie le Monsieur auquel il écrit (et qui, comme le lecteur l'a déjà compris, n'est autre que le Tzar), au supplément de ces lettres qui contient la liste des 175 districts, pour que ce Monsieur puisse en vérifier l'exactitude. Nous avons cru inutile de reproduire cette liste.

NOTE DU TRADUCTEUR.

District de	Koslow,	Gouv^{t} de	Tambow.
» »	Verckhta,	»	Kostroma.
» »	Roslawl,	»	Smolensk.
» »	Kortchew,	»	Twer.
» »	Epiphane,	»	Toula.
» »	Mychkino,	»	Yaroslaw.

J'espère, Monsieur, que les règles que j'ai adoptées dans ce choix, écartent toute possibilité de le soupçonner d'être arbitraire sous quelque rapport que ce soit. Voyez donc, Monsieur, ce qui est résulté de l'examen des chiffres relatifs à ces 18 districts.

D'abord, je me suis mis à calculer de quelle importance sera la nouvelle redevance en argent fixée par les « Règlements » en présence du nouveau lot de terrain, comparativement au lot et à la redevance d'autrefois, dans les domaines où la redevance était payée en argent auparavant et où, d'après les « Règlements » elle ne cesse pas d'être payée de cette manière.

Le nombre total d'âmes donné par les « *Appendices aux travaux des Commissions rédactrices*, » pour les 18 districts réunis est :

125,324 âmes.

Leurs lots d'autrefois comprennent :

419,406 1/2 arpents.

Sous le régime du servage ils payaient aux seigneurs une redevance de :

842,728 roubles, 50 copecks.

Ainsi, sous le régime du servage d'autrefois on prenait aux paysans, en moyenne, pour chaque arpent de leur lot :

2 roubles, 9 copecks.

D'après les règles établies par les nouveaux « Règlements, » de leurs lots anciens ils doivent passer aux seigneurs :

101,767 3/4 arpents.

Il reste aux paysans :

317,638 3/4 arpents.

La redevance pour ces arpents est de :

713,346 roubles, 80 copecks.

C'est-à-dire que pour chaque arpent de terrain de leur nouveau lot, les paysans doivent, d'après les nouvelles règles, payer :

2 roubles, 30 1/2 copecks.

En d'autres termes, d'après les nouveaux « Règlements, » les paysans qu'on affranchit doivent payer au seigneur :

1 rouble, 10 copecks,

pour chaque rouble qu'ils lui payaient sous le régime du servage ancien.

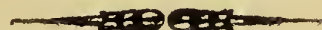
Vous êtes-vous attendu, Monsieur, à un tel résultat?

Je n'ose plus importuner votre attention. Mais si j'osais supposer que les renseignements que je vous fournis fussent acceptés par vous avec la même et unique idée de chercher la vérité précieuse, — idée qui seule me pousse à faire ces recherches, — je considérerais comme un plaisir de vous exposer dans tous ses détails la situation de la question en ce qui concerne les domaines où la redevance est payée en argent d'après les nouveaux « Règlements; » puis je passerais à la question des domaines où la redevance est acquittée en corvées; enfin, je vous présenterais des renseignements sur la valeur réelle des côtés de la nouvelle organisation qui touchent également aux uns et aux autres domaines. Mais j'ai déjà dépensé assez de temps, Monsieur, pour un entretien que vous n'avez pas demandé, et je ne puis en dépenser davantage, ne sachant si ce ne sera pas complètement du temps perdu. Dans tous les cas, vous pouvez à présent juger du caractère qu'auraient nos entretiens ultérieurs ; par conséquent, vous pouvez juger vous-même s'ils vous sont nécessaires.

Je comprends, Monsieur, que j'ai violé

les règles des convenances, en m'invitant moi-même à donner des explications à un homme qui ne les a point provoquées ; il ne vous paraîtra donc pas étrange si je n'observe pas non plus ces règles dans la conclusion de ma correspondance, et si je ne termine pas, selon la coutume, en me disant « prêt à votre service, » ou « votre dévoué serviteur, » mais si je signe tout simplement :

N. Tchernychewsky.



Quelques mots de conclusion de la part du traducteur.

Le lecteur voit, d'après la fin de la dernière lettre, que ces cinq lettres ne forment qu'une première série et, en conséquence, il s'attend peut-être à la traduction des séries suivantes. Mais les séries suivantes n'existent pas, du moins elles ne sont pas imprimées. Malheureusement, nous ne pouvons pas remplir cette lacune, car, nous n'avons sous la main, ni les « Règlements, » ni les « Matériaux » ; cependant, nous pouvons donner au lecteur quelques renseignements sur le rachat des terres et sur l'état actuel des ex-serfs en général.

Le lecteur a vu que les paysans affranchis ont actuellement moins de terrain qu'ils n'avaient autrefois, quand ils étaient

serfs ; qu'une partie du terrain qu'ils détenaient jadis, appartient à présent aux ex-seigneurs. Pour chaque localité, il existe un minimum du lot de terrain que le paysan *doit* racheter ; il peut renoncer, s'il achète à proximité de sa demeure deux fois plus de terrain que son lot ; ce maximum varie depuis 2 arpents jusqu'à 10, et ce n'est que là où le paysan détenait moins de terrain que ce maximum, ce n'est que là qu'il a reçu, ou, pour mieux dire, qu'il recevra dans quelques dizaines d'années, tout son terrain. Je dis « dans quelques dizaines d'années, » parce que le rachat dure ordinairement 49 ans. Il est vrai que le paysan a le droit de devenir propriétaire du terrain, c'est-à-dire de le racheter quand bon lui semble ; mais, malheureusement, il n'a pas assez d'argent pour payer toute la somme à la fois ; elle est environ deux fois plus forte que la valeur du terrain. En rachetant son terrain dans le courant des 49 ans, il paie alors moins à la

fois, c'est vrai ; mais, en somme, il paie trois fois plus que dans le premier cas et, par conséquent, six fois plus que le terrain ne vaut.

Cette dernière somme (la seconde) a été obtenue de la première d'après les règles des intérêts composés, et la première a été obtenue d'après les règles de la complaisance du pouvoir envers les seigneurs. Qu'il fallait complaire aux seigneurs, c'est clair comme le jour ; car si la « fidèle noblesse » se met à faire de l'opposition, tout est perdu ; ou, sinon tout, du moins le bon plaisir qui domine jusqu'à présent sur la Russie.

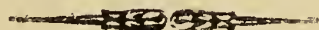
Voilà déjà plus de 13 ans que le servage est aboli en Russie, et il y a beaucoup de localités où le rachat n'a pas encore commencé et où les paysans paient encore des redevances aux propriétaires ; la corvée elle-même, ce « genre de servage, » existe encore.

Pendant les deux premières années qui suivirent l'abolition du servage, quand on fit le partage des terres, il y eut partout

des conflits entre les paysans et les propriétaires ; les paysans voulaient, et avec raison, avoir les meilleurs des terrains qu'ils détenaient et rendre les marécages et les terres sablonneuses aux propriétaires ; ceux-ci voulaient, certainement, le contraire. On se mit alors à distribuer sans mesure les coups de fouets aux paysans, en gros et en détail, et cela pour obtenir leur *libre* consentement aux actes de partage (chartes règlementaires).

Dans toute la Russie, au Midi et au Nord, à l'Orient et à l'Occident, on entend les paysans se plaindre de ce que les propriétaires leur ont donné des marécages et des terres sablonneuses ; partout, dans chaque chancellerie des Administrations rurales, on voit sur le mur l'arrêté interdisant aux paysans d'importuner, par des pétitions, la personne sacrée de Sa Majesté Impériale. Mais cela n'aide à rien : la personne sacrée est néanmoins importunée. Voici comment les choses se passent. Convaincues de l'injustice du partage, les communautés de paysans, après avoir en

vain essayé tous les moyens légaux, ramassent leurs derniers sous et envoient une députation à Saint-Pétersbourg. Les députés arrivent, vont le lendemain près du palais et attendent la sortie du Tzar. Le Tzar sort du palais, les députés se mettent à genoux et présentent leur pétition ; après cela, ou plutôt au moment même, la police les entoure, les emprisonne, et, après les avoir détenus quelques mois, les renvoie, liés ou enchaînés, à leur lieu de naissance, cultiver leurs marécages. Voilà le peuple russe et sa liberté.....



En vente chez tous les libraires :

Le 1er volume de *l'Economie politique jugée par la Science, Critique des principes d'économie politique de J. Stuart Mill*, traduit du russe, de N. Tchernychewsky, 1 gros vol. in-12 de 530 p,. Prix, 6 fr.

A paraître, du même auteur :

L'Economie politique jugée par la Science, tome II, en 2 parties, 2 volumes.

Sur la possession communale du sol (collection d'articles sur ce sujet), 1 volume.

Que faire ? roman.

En vente :

Sociale gezondheidsleer. Over de ziektens den schoenmaker eigen, door Dr De Paepe. (Monographie d'hygiène sociale et de pathologie professionnelle, en néerlandais.) Prix, 20 centimes.

Des tendances du prolétariat moderne, par le même. Prix, 50 centimes.

Réflexions sur l'idée de Dieu, par un déshérité de la société, idem. Prix, 50 centimes.

Réponse d'un socialiste à M. Mesdach de Ter Kiele, par le même. Prix, 50 centimes.

Examen de quelques questions sociales (par Isegrin, Van Zooleghem et autres pseudonymes). Prix, 50 centimes.

La Rive gauche, journal socialiste. (Articles de Flourens, Rogeard, Longuet, Denis, De Paepe, Albert Prudhomme, Lafargue, etc.) Les 2 années réunies, broché. Prix, 5 francs.

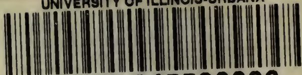
A paraître ultérieurement et par souscription :

Considérations et recherches sur le Problème social du XIXe siècle, 4 vol. in-12, par le Dr De Paepe.

N.-B. On souscrit chez l'auteur, rue T'Kint, 24, à Bruxelles, à raison de 2 francs le volume, payables contre remise de chaque volume.

En préparation, par le même :

Essai d'une physique sociale, ou *Recherche des conditions matérielles du bien-être social*. 1re partie : Hygiène sociale, ou Science de la santé publique. 2me partie : Economie sociale, ou Science de la richesse publique.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 045528806